

Association «VISA »

28 rue du Sénéchal

12200 Villefranche-de-Rouergue

Rapports

Du

Commissaire aux Comptes

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018

Suzanne ANDREOTTI
Commissaire aux comptes
3 rue Gautharie
12200 Villefranche de Rouergue

VISA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le.30/09/2018

A l'assemblée générale de l'association VISA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VISA relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels

Le remboursement de l'IS redressé se poursuit conformément à l'échéancier et le montant des dettes fiscales et sociales au 30/09/2018 s'élève à 87 592 euros

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 752 euros et correspondent à hauteur de 27 284 euros à la location d'une salle prévue pour un spectacle de décembre 2018

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association VISA

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la trésorière sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villefranche le 8/03/2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Duchesne', written over a horizontal line.

**SUZANNE ANDREOTTI
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3 RUE GAUTHARIE
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

***Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31/092018***

Mesdames Messieurs les membres de l'association VISA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées

Il nous appartient de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien- fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

CONVENTIONS PASSEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de 'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-6du code de commerce

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30/09/2018 vous nous avez donné avis de des conventions suivantes passées lors des exercices antérieurs

TLMC, association qui a des dirigeants communs avec VISA, a signé une convention avec VISA afin de participer aux frais d'organisations des évènements : gala meeting destinés à collecter des fonds pour TLMC

Montant de la participation de TLMC 246 359.31 euros HT soit 295 631.17 euros TTC

La participation de MME SZYDLOWSKI employée jusqu'en mars de VISA aux actions de TLMC a été refacturée à cette association pour un montant de 3591 euros HT soit 4309.2 euros TTC

VISA a bénéficié de la part de TLMC de l'accompagnement de Mesdames DUFORMENTELLE et THERON à hauteur de 11 660 euros

TLMC association ayant des dirigeants communs avec VISA a un compte créditeur de 2 553 euros

Fait à Villefranche de Rouergue,

Le 08 mars 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouchard', is written over a horizontal line.



BILAN - ACTIF

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ACTIF

	Valeurs au 30/09/18			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	30/09/17
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	156	156		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	16 766	16 766		207
Installations tech., matériel et outillages industriels	504	368	136	304
Autres immobilisations corporelles	1	1		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	17 428	17 292	136	511
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 161		9 161	2 547
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	96 007		96 007	151 251
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	4 309		4 309	43 094
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	13 474		13 474	30 734
Débiteurs divers (3)				45 748
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	156 072		156 072	83 529
Charges constatées d'avance (3)	28 752		28 752	53 004
TOTAL ACTIF CIRCULANT	307 774		307 774	409 907
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	325 202	17 292	307 910	410 418

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PASSIF	Valeurs au 30/09/18	Valeurs au 30/09/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 121 922)	121 922	226 714
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 163	2 163
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 522	-104 792
SITUATION NETTE	143 607	124 085
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	143 607	124 085
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		19 039
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	42 966	69 264
Fournisseurs, factures non parvenues	31 192	30 666
Dettes fiscales et sociales	87 592	163 395
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	2 553	3 969
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	164 303	286 333
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	307 910	410 418
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	164 303	286 333
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		19 039
(3) Dont emprunts participatifs		



COMPTE DE RÉSULTAT

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	Du 01/10/16 Au 30/09/17	Variation	
			en valeur	en %
Ventes de marchandises	12 747	24 403	-11 655	-48
Production vendue (biens & serv.)	267 659	439 950	-172 291	-39
Montant net du chiffre d'affaires	280 406	464 353	-183 947	-40
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	16 300	69 800	-53 500	-77
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	3 591	30 741	-27 149	-88
Autres produits	3 132	2 909	223	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	303 429	567 802	-264 373	-47
Achats de marchandises	2 067	11 710	-9 643	-82
Variation de stocks	-884	-299	-585	195
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	244 458	451 875	-207 417	-46
Impôts, taxes et versements assimilés	1 386	1 700	-314	-18
Salaires et traitements	24 065	62 129	-38 064	-61
Charges sociales	7 661	23 670	-16 009	-68
Dotations aux amortissements	375	504	-129	-26
et dépréciations				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges	8 910	8 802	108	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	288 038	560 091	-272 053	-49
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 391	7 711	7 679	100
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	243	36	207	573
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	243	36	207	573
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10		10	
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	10		10	
RÉSULTAT FINANCIER	233	36	197	546
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	15 623	7 747	7 876	102
Produits exceptionnels	8 779	845	7 934	938
Charges exceptionnelles	2 129	7 690	-5 561	-72
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 650	-6 844	13 495	-197
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	2 752	105 695	-102 943	-97
TOTAL DES PRODUITS	312 451	568 684	-256 233	-45
TOTAL DES CHARGES	292 929	673 476	-380 547	-57
Bénéfice ou Perte	19 522	-104 792	124 314	-119

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|-------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 5 ans |
| - Matériels et outillages | 3 ans |

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	156			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	16 766			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	504			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	1 611			
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	18 882				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL	19 038				
TOTAL GENERAL			19 038			
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			156	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			16 766	
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.			504	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier	1 610		1	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 610			17 272	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
	TOTAL	1 610			17 428	
TOTAL GENERAL			1 610		17 428	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	156			156
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	16 560	207		16 766
Inst. techniques matériel et outil. industriels		200	168		368
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	1 611		1 610	1
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	18 371	375	1 610	17 136
	TOTAL GENERAL	18 527	375	1 610	17 292

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Const.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES STOCKS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	2 546,84	883,70		3 430,54
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	2 546,84	883,70		3 430,54

8



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	28 752
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	28 752

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 309
Autres créances	3 300
Disponibilités	169
TOTAL	7 778

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	74 158	74 158		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	2 206	2 206		
Etat & Impôts sur les bénéfiques				
autres : Taxe sur la valeur ajoutée	18 101	18 101		
collectiv. : Obligations cautionnées				
publiques : Autres impôts, tax & assimilés	67 285	67 285		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	2 553	2 553		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	164 303	164 303		

Renvois (1) : Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) : Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 192
Dettes fiscales et sociales	67 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	98 612

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'élève à 3 929 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

LES EFFECTIFS

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

LES EFFECTIFS

	30/09/2018	30/09/2017
Personnel salarié :	1,00	2,00
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



COMMENTAIRE

VISA - VISA

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

1/Honoraires versés au Commissaire aux Comptes :

Le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes dans le cadre de la certification légale s'élève à la somme de 3360€ HT.

2/Contributions volontaires :

Les contributions volontaires ne représentent aucun flux financier pour l'association et les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération.

a) Valorisation des dons en nature du 01/10/2017 au 30/09/2018:

Mise à disposition gratuite de locaux : 1 900 €
Dons en nature : 1 145.40 €

b) Valorisation des moyens humains du 01/10/2017 au 30/09/2018:

841 heures valorisés à 11.63 € soit 9 780.83 €